

# République et canton de Genève



## Commune d'Anières

### CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2025-2030

Séance d'installation du Conseil municipal du 2 juin 2025

Salle du Conseil

### Procès-verbal

Présences :

Exécutif

Pascal WASSMER – PLR – Le Centre	Conseiller administratif	Maire
Claudine HENTSCH – EPA	Conseillère administrative	
Claire THIBAUT-BULLIARD – PLR – Le Centre	Conseillère administrative	

Bureau du Conseil municipal

Eric WEHRLI - Assemblage	Président	
Anita PORDES - PLR	Vice-Présidente	
Marina RUBIERA	Secrétaire	

Conseillers municipaux

Cédric ARNAUD - Assemblage		Nicole IMHOF - Assemblage	
Elisabeth BERY - PLR		Thomas KRÄHENBÜHL - EPA	
Meret BLANC-ODERMATT - PLR		Dominique LAZZARELLI - PQJA	
Guillaume CLOCHÉ - EPA		Guy MUSY - EPA	
Morgan FLÜCKIGER - PQJA		Patricia SCHAUENBURG - PQJA	
Blaise GIROUD - PLR		Alexandre SOUCAS - EPA	
Romano GUARISCO - EPA		Mathias ZINGGELER - PLR	
Yves GUBELMANN – PLR			

Administratif : Mme Alexandra DERUAZ, secrétaire générale, et Mme Marina RUBIERA, secrétaire du CM

Excusés : /

Public : 28



### **Ordre du jour :**

- 1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 9 avril 2025 relatif à la validation partielle des résultats de l'élection des Conseils municipaux du 23 mars 2025, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 11 avril 2025.**
- 2. Prestation de serment des Conseillères municipales et des Conseillers municipaux**
- 3. Élection du bureau du Conseil municipal (2025-2026).**
- 4. Nomination des membres aux diverses commissions.**

M. le Maire Pascal WASSMER, ouvre la séance à 20h00 et salue l'Assemblée ainsi que le public nombreux.

M. le Maire précise que M. Eric WEHRLI présidera le début de la présente séance d'installation du Conseil municipal en sa qualité de doyen d'âge jusqu'à l'élection du président du Conseil municipal.

M. le Maire souhaite adresser quelques mots à l'Assemblée, avant d'engager les points prévus à l'ordre du jour :

« Au nom du Conseil administratif, Mesdames Claudine Hentsch et Claire Thibault-Bulliard, et de moi-même, je vous souhaite une chaleureuse bienvenue dans cette enceinte. Je salue également le public venu nombreux pour assister à cette première séance du Conseil municipal.

Plusieurs d'entre vous ont été réélus et nous accueillons également de nombreuses personnes pour qui c'est une première. Toutes et tous, soyez-en félicités.

Être élu est une noble fonction qui nécessite du temps, exige le respect des avis divergents, encourage une certaine forme d'audace, demande du courage lorsque des décisions difficiles doivent être prises. Il y a également un autre aspect important, celui de la confidentialité au sein des commissions. Il est important de préserver la discrétion sur les discussions concernant des projets qui ne sont pas encore suffisamment avancés pour être rendus publics.

Beaucoup de travaux importants ont été lancés ces cinq dernières années. À l'aube de la nouvelle législature, il convient de prioriser les projets et de conserver une grande prudence quant à l'engagement des dépenses publiques.

Je me réjouis de collaborer avec vous dans un esprit que j'espère serein et constructif. Je vous souhaite beaucoup de plaisir dans cette fonction ».

M. Eric WEHRLI, doyen d'âge, s'associe à M. le Maire pour saluer les anciens et nouveaux membres du Conseil municipal ainsi que le public venu nombreux.

---



M. Eric WEHRLI passe au point 1 de l'ordre du jour, soit la lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 9 avril 2025 validant les élections des Conseils municipaux du 23 mars 2025, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 11 avril 2025.

**Point 1 – Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 9 avril 2025 relatif à la validation partielle des résultats de l'élection des Conseils municipaux du 23 mars 2025, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 11 avril 2025.**

M. Eric WEHRLI donne lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat :

ARRÊTÉ

relatif à la validation partielle des résultats de l'élection

des conseils municipaux du 23 mars 2025

9 avril 2025

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu les articles 46, alinéa 1, 53, lettre a, 54 et 140 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012;

vu l'article 77, alinéas 1 et 3 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982;

vu l'arrêté du Conseil d'Etat, du 26 mars 2025, constatant les résultats de l'élection des conseils municipaux du 23 mars 2025, publié dans la Feuille d'avis officielle du 28 mars 2025, déclaré exécutoire nonobstant recours afin de permettre la constitution des conseils municipaux et d'assurer ainsi la continuité institutionnelle des communes genevoises;

attendu que deux recours sont pendants devant la chambre constitutionnelle de la Cour de justice contre le résultat de l'élection du conseil municipal de la commune de Vernier;

attendu que la restitution de l'effet suspensif a été demandée dans le cadre d'un des deux recours;

attendu que le Conseil d'Etat considère qu'il se justifie de surseoir en l'état à la validation de l'élection du conseil municipal de la commune de Vernier dans l'attente du prononcé de la chambre constitutionnelle sur effet suspensif;

vu l'absence de recours contre l'élection des conseils municipaux dans les autres communes;

attendu que l'élection des conseils municipaux dans les autres communes peut ainsi être validée,

ARRÊTE :

Les résultats de l'élection des conseils municipaux du 23 mars 2025 des communes de Aire-la-Ville, Anières, Avully, Avusy, Bardonnex, Bellevue, Bernex, Carouge, Cartigny, Céligny, Chancy, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Choulex, Collex-Bossy, Collonge-Bellerive, Cologny, Confignon, Corsier, Dardagny, Genève, Genthod, Grand-Saconnex, Gy, Hermance, Jussy, Laconnex, Lancy, Meinier, Meyrin, Onex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Pregny-Chambésy, Presinge, Puplinge, Russin, Satigny, Soral, Thônex, Troinex, Vandœuvres, Versoix et Veyrier sont validés.



M. le Maire souhaite, en plus de l'arrêté que vient de lire le doyen d'âge, ajouter quatre points avant la prestation de serment des Conseillers municipaux, soit :

- Réception du courrier du Service des votations et élections du 7 mai 2025 informant que lui-même, Pascal WASSMER, ayant été élu à la fonction de Conseiller Administratif, M. Cédric ARNAUD a accepté la fonction de Conseiller municipal. Conformément à l'art. 8 de La loi sur l'Administration des Communes (LAC) – B 6 05 – du 13 avril 1984, sa prestation de serment peut être effectuée ce jour.
- Suite à l'élection de Mme Claudine HENTSCH à la fonction de Conseillère Administrative, réception de l'arrêté du Conseil d'Etat du 21 mai 2025, et aucun recours n'ayant été formulé, le Service des votations et élections, par courrier du 30 mai 2025, informe que M. Alexandre SOUCAS est élu sans scrutin à la fonction de Conseiller municipal et sa prestation de serment peut être effectuée ce jour, ceci conformément à l'art. 8 de La loi sur l'Administration des Communes (LAC) – B 6 05 – du 13 avril 1984.
- Suite à l'élection de Mme Claire THIBAUT-BULLIARD à la fonction de Conseillère Administrative, Réception du courrier du Service des votations et élections du 7 mai 2025 informant qu'elle-même ayant été élue à la fonction de Conseillère Administrative, M. Mathias ZINGGELER a accepté la fonction de Conseiller municipal. Conformément à l'art. 8 de La loi sur l'Administration des Communes (LAC) – B 6 05 – du 13 avril 1984, sa prestation de serment peut être effectuée ce jour.
- Suite à la démission de M. Pascal PECAUT du Conseil municipal, Réception du courrier du Service des votations et élections du 7 mai 2025 informant que Mme Patricia SCHAUBENBURG a accepté la fonction de Conseillère municipale. Conformément à l'art. 8 de La loi sur l'Administration des Communes (LAC) – B 6 05 – du 13 avril 1984, sa prestation de serment peut être effectuée ce jour.

---

M. Eric WEHRLI passe au point 2 de l'ordre du jour, soit la prestation de serment des Conseillers municipaux.

### **Point 2 – Prestation de serment des Conseillères municipales et des Conseillers municipaux**

M. Eric WEHRLI prie l'assemblée de se lever pour la prestation de serment des Conseillers municipaux.

Il donne lecture de articles ci-dessous avant de procéder à la prestation de serment des membres du Conseil municipal, soit :

Vu l'article 8, alinéas 1 et 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC B 6 05) ;

Vu les articles 1 et 2 du règlement du Conseil municipal de la commune d'Anières (LC 02 111) ;

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 9 avril 2025 ;

Après la lecture de la formule de serment telle qu'elle est prévue à l'art. 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, soit :

*« Je jure ou je promets solennellement » :*

*d'être fidèle à la République et canton de Genève ;*

*d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*



*de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer.*

M. Eric WERHLI prie l'assemblée de s'asseoir. Puis, il demande ensuite à chaque personne de se lever à tour de rôle pour prêter serment.

Chaque Conseillère municipale et chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom (selon chronologie ci-après) lève la main droite et répond : « je le jure » ou « je le promets ».

1. M. Cédric ARNAUD : « je le promets ».
2. Mme Elisabeth BÉRY : « je le promets ».
3. Mme Meret BLANC ODERMATT : « je le jure ».
4. M. Guillaume CLOCHÉ : « je le jure ».
5. M. Morgan FLUCKIGER : « je le jure ».
6. M. Blaise GIROUD : « je le jure ».
7. M. Romano GUARISCO : « je le promets ».
8. M. Yves GUBELMANN : « je le jure ».
9. Mme Nicole IMHOF : « je le promets ».
10. M. Thomas KRÄHENBÜH : « je le jure ».
11. Mme Dominique LAZZARELLI : « je le promets ».
12. M. Guy MUSY : « je le promets ».
13. Mme Anita PORDES : « je le promets ».
14. Mme Patricia SCHAUENBURG : « je le promets ».
15. M. Alexandre SOUCAS : « je le promets ».
16. M. Mathias ZINGGELER : « je le jure ».

M. Eric WEHRLI remercie les membres du Conseil municipal pour leur serment et en prend acte.

*Applaudissements de l'assemblée.*

M. Eric WEHRLI passe au point 3 de l'ordre du jour, soit l'élection du bureau du Conseil municipal (2025-2026).

### **Point 3 - Élection du bureau du Conseil municipal (2025-2026).**

M. Eric WEHRLI demande s'il y a une proposition pour la fonction de Présidente ou Président du Conseil municipal 2025-2026. Il passe la parole à Mme Nicole IMHOF.

Mme Nicole IMHOF informe qu'après discussion au sein des groupes, le groupe Assemblage propose la candidature de M. Eric WEHRLI à la fonction de Président du Conseil municipal pour 2025-2026.

La parole n'étant pas demandée M. Eric WEHRLI propose de passer au vote.

[Selon l'art. 9 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 \(B 6 05\) et art. 5 du règlement du Conseil municipal \(LC 02 111\), le Conseil municipal élit :](#)

#### **A l'unanimité des voix (moins l'abstention de l'intéressé)**

- **M. Eric WEHRLI - Assemblage**

[en qualité de Président du Conseil municipal pour la période du 2 juin 2025 au 31 mai 2026.](#)

*Applaudissements de l'assemblée.*

M. Eric WEHRLI, ci-après « M. le Président » demande s'il y a une proposition pour la fonction de Vice-Président-e du Conseil municipal 2025-2026. Il passe la parole à M. Yves GUBELMANN.

M. Yves GUBELMANN informe qu'après discussion au sein des groupes, le groupe PLR propose la candidature de Mme Anita PORDES à la fonction de Vice-Présidente du Conseil municipal pour 2025-2026.



La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au vote pour la fonction de vice-Présidente du Conseil municipal.

Selon l'art. 9 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) et art. 5 du règlement du Conseil municipal (LC 02 111), le Conseil municipal élit :

**A l'unanimité des voix (moins l'abstention de l'intéressée)**

- **Anita PORDES, PLR**

en qualité de vice-Présidente du Conseil municipal pour la période du 2 juin 2025 au 31 mai 2026.

M. le Président félicite Mme Anita PORDES.

*Applaudissements de l'assemblée.*

M. le Président cède la parole à Mme la Vice-Présidente.

Mme la Vice-Présidente donne lecture de la formule du serment telle qu'elle est prévue à l'art. 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et fait prêter serment à M. Eric WEHRLI, Président du Conseil municipal.

Mme la Vice-Présidente lui demande de se lever et de lever sa main droite. Elle donne lecture du serment :

*« Je jure ou je promets solennellement » :*

*d'être fidèle à la République et canton de Genève ;*

*d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*

*de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer.*

M. le Président répond : « je le promets ».

Mme la Vice-Présidente prend acte de son serment et l'en remercie.

*Applaudissements de l'assemblée.*

Mme la Vice-Présidente et M. le Président reprennent leur place.

M. le Président propose la désignation de Mme Marina RUBIERA à la fonction de secrétaire du Conseil municipal pour 2025-2026.

Avant de passer au vote, M. le Maire rappelle que le rôle de la secrétaire du Conseil municipal est strictement administratif. De ce fait, il prie les membres du Conseil municipal, s'il s'agit de questions politiques, de s'adresser en premier lieu à la Conseillère administrative ou le Conseiller administratif en charge du dossier avant de la contacter.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au vote pour la fonction de secrétaire du Conseil municipal.

Selon l'art. 9 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) et art. 5 du règlement du Conseil municipal (LC 02 111), le Conseil municipal désigne :

**A l'unanimité**

- **Mme Marina RUBIERA**

en qualité de secrétaire du Conseil municipal pour la période du 2 juin 2025 au 31 mai 2026.

Avant de passer au point 4 de l'ordre du jour, M. le Président passe la parole à M. le Maire pour présenter la répartition des dicastères de l'Exécutif pour la législature 2025-2030. Cette répartition sera communiquée au Service des Affaires Communales – SAFCO.

M. le Maire donne lecture de la répartition des dicastères au sein de l'Exécutif, soit :

Mme Claudine HENTSCH – Conseillère Administrative (Ensemble pour Anières – EPA) :

- Urbanisme et constructions
- Petite enfance : Fondation la T'Anières – Groupement intercommunal de la petite enfance CoHerAn & Co (GIPEC) - Koala).

Mme Claire THIBAUT BULLIARD – Conseillère Administrative (PLR-Le Centre) :

- Finances ;
- Sociale, culture et loisirs (Manifestations, Ecole, Aînés).

M. Pascal WASSMER – Maire la première année (PLR-Le Centre) :

- Assainissement, routes, sécurité, développement durable ;
- Administration communale
- Fondation du Vallon de l'Hermance, l'Etat-civil et l'ORPC Lac.

M. le Président passe au point 4 de l'ordre du jour, soit la nomination des membres aux diverses commissions.

#### Point 4 - Nomination des membres aux diverses commissions

M. le Président précise que ce document a été élaboré par les groupes.

Il donne lecture de la répartition des Conseillers municipaux pour les commissions et délégations, ceci avant le vote.

CONSEIL MUNICIPAL – Législature 2025-2030  
Nomination des diverses commissions et délégations  
Changement de Présidence en juin de chaque année  
(Conformément au règlement du Conseil municipal – LC 02 111)  
Au 2 juin 2025

<b>Finances</b>	<b>Parti</b>	<b>Noms et prénoms</b>
<b>Présidence</b>	PLR	Blaise Giroud
<b>Vice-Présidence</b>	PQJA	Dominique Lazzarelli
<b>Membres :</b>		
	PLR	Meret Blanc-Odermatt
	EPA	Romano Guarisco
	PLR	Yves Gubelmann
	EPA	Guy Musy
	Assemblée	Eric Wehrli



<b>Urbanisme et constructions</b>	<b>Parti</b>	<b>Noms et prénoms</b>
<b>Présidence</b>	PLR	Mathias Zinggeler
<b>Vice-Présidence</b>	EPA	Alexandre Soucas
<b>Membres :</b>		
	Assemblage	Cédric Arnaud
	PQJA	Morgan Flückiger
	PLR	Blaise Giroud
	EPA	Romano Guarisco
	PLR	Anita Pordes

<b>Assainissement, routes, sécurité, développement durable</b>	<b>Parti</b>	<b>Noms et prénoms</b>
<b>Présidence</b>	EPA	Guy Musy
<b>Vice-Présidence</b>	Assemblage	Cédric Arnaud
<b>Membres :</b>		
	PLR	Elisabeth Béry
	PQJA	Morgan Flückiger
	PLR	Yves Gubelmann
	EPA	Thomas Krähenbühl
	PLR	Mathias Zinggeler

<b>Sociale, culture et loisirs, petite enfance</b>	<b>Parti</b>	<b>Noms et prénoms</b>
<b>Présidence</b>	Assemblage	Nicole Imhof
<b>Vice-Présidence</b>	PLR	Anita Pordes
<b>Membres :</b>		
	PLR	Elisabeth Béry
	PLR	Meret Blanc-Odermatt
	EPA	Guillaume Cloché
	PQJA	Patricia Schauenburg
	EPA	Alexandre Soucas

#### Délégations/Nominations

<b>Délégué au feu</b>	<b>Parti</b>	<b>Nom et prénom</b>
	PQJA	Dominique Lazzarelli



Déléguée Communes-Ecole	Parti	Nom et prénom
	Assemblage	Nicole Imhof

Déléguées Fondation la T'Anières (dès le 1 <sup>er</sup> septembre 2025)	Parti	Noms et prénoms
	PLR	Elisabeth Béry
	PQJA	Patricia Schauenburg

Déléguée Fondation la T'Anières Bureau (dès le 1 <sup>er</sup> septembre 2025)	Parti	Noms et Prénoms
	PLR	Anita Pordes

Déléguée au Conseil du Groupement Intercommunal de la Petite Enfance CoHerAn & Co (GIPEC) (dès le 1 <sup>er</sup> janvier 2026)	Parti	Nom et Prénoms
	PQJA	Patricia Schauenburg

M. le Président informe que conformément aux statuts de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement, la Présidence, la Vice-Présidence et les membres actuels siégeront jusqu'au 31 décembre 2025. Il y aura lieu de nommer vraisemblablement cet automne les représentants pour 2026.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au vote pour la nomination des membres aux diverses commissions et délégations.

Vu l'article 10 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC B 6 05) ;

Vu l'article 1 du règlement du Conseil municipal de la commune d'Anières (LC 02 111) ;

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 9 avril 2025 ;

**Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, la répartition des membres dans les différentes commissions et délégations.**

M. le Président remercie l'Assemblée pour son vote.

M. le Président conclut en rappelant aux membres du Conseil les dates des prochaines commissions en juin, à savoir l'assainissement le 17 juin et l'urbanisme le 24 juin. Le calendrier des séances du Conseil municipal et des commissions pour le 2<sup>e</sup> semestre va être très prochainement établi avec le Président du Conseil municipal et les présidents de commission. Il sera mis sur CMnet.



L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 20h24 et souhaite à tous beaucoup de succès dans leur nouvelle fonction.

---

**Le Président du Conseil municipal :**

**Un Conseiller municipal :**

**La secrétaire du Conseil municipal :**



---

Procès-verbaliste : Léa BOISADAM (EMH Imagine.com Sàrl)